



IGF

INTERGOVERNMENTAL FORUM
on Mining, Minerals, Metals and
Sustainable Development

Gouvernance de la gestion et de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) de l'or :

tendances mondiales



Secrétariat hébergé par



Secrétariat financé par

Canada



Kingdom of the Netherlands

Projet financé par



© 2024 International Institute for Sustainable Development
Publié par l'Institut international du développement durable

Cette publication est sous licence [Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International License](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/).

L'Institut international du développement durable (IISD) est un groupe de réflexion indépendant, plusieurs fois récompensé, qui travaille à la création accélérée de solutions en faveur de la stabilité du climat, d'une gestion durable des ressources et d'économies équitables. Notre travail vise à inspirer de meilleures décisions et à déclencher des actions significatives pour accompagner les populations et la planète dans la voie de la prospérité. Nous mettons en avant les réalisations qui sont possibles lorsque les gouvernements, les entreprises, les organisations à but non lucratif et les communautés unissent leurs efforts. Plus de 200 collaborateurs travaillent pour l'IISD, originaires du monde entier et rassemblant des compétences dans de nombreuses disciplines. Depuis ses bureaux implantés au Winnipeg, Ottawa et Toronto et en Genève, l'IISD grâce à son travail a un impact sur la vie des habitants de plus de 100 pays.

L'IISD est un organisme de bienfaisance enregistré au Canada, et visé par l'alinéa 501(c)(3) de l'Internal Revenue Code des États-Unis. Il bénéficie de subventions de fonctionnement de base de la province du Manitoba. En outre, des fonds de projets lui sont accordés par divers gouvernements, tant au Canada qu'à l'étranger, des organismes des Nations Unies, des fondations, le secteur privé et des particuliers.

Le Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable (IGF) soutient ses plus de 80 pays membres dans la réalisation de leurs objectifs de développement durable au moyen de lois, de politiques et de réglementations efficaces relatives au secteur minier. Nous aidons les gouvernements à adopter des mesures pour le développement de pratiques inclusives et soucieuses de l'égalité des sexes, l'optimisation des avantages financiers, le soutien des moyens de subsistance et la préservation de l'environnement. Notre travail porte sur l'ensemble du cycle de vie d'une mine, depuis l'exploration jusqu'à la fermeture de la mine, et sur des projets de toute taille, de l'exploitation artisanale aux opérations à grande échelle. Guidés par les besoins de nos membres, nous réalisons des évaluations au plan national, des activités de renforcement des capacités et de formation technique, et organisons des publications et des événements dans le but de promouvoir les pratiques optimales, l'apprentissage entre pairs, et d'impliquer l'industrie et la société civile. L'Institut international du développement durable assure le secrétariat de l'IGF depuis octobre 2015. L'IGF est principalement financé par les gouvernements du Canada et des Pays-Bas.

Gouvernance de la gestion et de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) de l'or : tendances mondiales

Mai 2024

Rédigé par Nellie Mutemeri, Giorgio de Tomi, Clémence Naré, Grégoire Bellois, Fitsum Weldegiorgis, Jaqueline Taquiri

Contributeurs : Nydia Ponnán, Giovana Loredó, Ekpen Omonbude, Viola Tarus, Deborah Goldemberg, Thelma Halim, Ege Tekinbas, Marion Provencher Langlois, Andrea Lemus Mesa, Carlos Ortega, Marina Ruete

Experts réviseurs : John Tychsen from ASSM Consult, Malgorzata Stylo, Kenneth Davis, from UNEP, Micheal Paterson from IISD
Expérimental Lakes Area

Photo de couverture : Carlos Henrique Xavier Araujo

REMERCIEMENTS

Nous remercions nos collègues d'IISD, Emily Kroft, Di Hu Wu et Abas Kinda, pour leur assistance à la recherche.

SIÈGE DE L'IISD

111 Lombard Avenue
Suite 325
Winnipeg, Manitoba
Canada R3B 0T4

[IISD.org](https://www.iisd.org)

[X](#) [@IISD_news](#)

[IGFMining.org](https://www.igfmining.org)

[X](#) [in](#) [f](#) [@IGFMining](#)



Résumé exécutif

L'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) de l'or a attiré des millions de personnes en Afrique, en Asie et en Amérique latine en raison de facteurs comme l'augmentation du prix des produits de base, la demande de consommation mondiale, le chômage, la pauvreté et les défis climatiques, et des conflits venant restreindre les moyens de subsistance traditionnels. C'est un secteur qui compte environ 20 millions de personnes dans 80 pays, et qui fournit jusqu'à 20 % de l'approvisionnement d'or annuel mondial.

Il n'est pas facile de définir l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) vu sa diversité et le fait qu'elle englobe toute une gamme d'activités qui vont de l'extraction minière artisanale informelle à des activités commerciales officielles à petite échelle. Bien que les définitions varient d'une institution ou d'un cadre national à l'autre, celle-ci renvoie habituellement à l'exploitation et au traitement miniers faits par des personnes, des groupes, des familles ou des coopératives à l'aide de techniques manuelles, traditionnelles et exigeantes en main-d'œuvre le long de la chaîne de valeur minière. L'EMAPE représente un moyen de subsistance pour plusieurs, mais elle entraîne aussi des conséquences négatives, notamment des problèmes environnementaux, comme la pollution par le mercure et la déforestation, ainsi que des enjeux socio-économiques, comme la violence fondée sur le genre et le travail des enfants.

Le traitement et l'élimination des résidus miniers de l'EMAPE de l'or peuvent avoir des impacts négatifs importants. Les résidus contiennent souvent des matières dangereuses, par exemple du mercure et du cyanure, qui présentent des risques : pollution de l'eau, contamination des sources d'eau potable, contamination de l'agriculture et de l'aquaculture, perturbations dans l'approvisionnement en denrées alimentaires et dommages écologiques. De plus, une mauvaise gestion des résidus peut représenter une menace pour la santé humaine, en touchant particulièrement les femmes et les enfants qui prennent part à des activités d'EMAPE de l'or en raison des effets négatifs que les résidus peuvent avoir sur la santé reproductive des femmes et sur le bien-être des bébés. C'est pourquoi la gestion sûre des résidus, y compris leur traitement, élimination, leur transport, leur vente et leur réexploitation, représente une préoccupation mondiale urgente qui nécessite une attention immédiate.

L'EMAPE de l'or est la plus grande source d'émissions anthropiques de mercure. Depuis l'adoption de la Convention de Minamata sur le mercure en 2013, l'utilisation de ce métal lourd dans l'EMAPE de l'or a fait l'objet d'une attention considérable sur la scène internationale. Toutefois, l'encadrement des résidus, qui regorgent souvent de mercure et d'autres toxines, n'a pas reçu une attention similaire.

La recherche s'est penchée sur les tendances actuelles dans le secteur de l'EMAPE de l'or en ce qui concerne l'extraction du minerai, son traitement et la gestion des résidus miniers, en couvrant les domaines suivants :

- Les méthodes d'extraction et de traitement du minerai, y compris l'utilisation de produits chimiques comme le mercure et le cyanure, et l'élimination et la réexploitation des résidus.
- La récupération, la gestion et l'élimination du mercure.
- Le potentiel de sous-production découlant de la gestion et du retraitement des résidus de l'EMAPE de l'or, en particulier la possibilité de produire des minerais critiques.



- La situation actuelle en ce qui concerne les cadres légaux et de gouvernance des résidus de l'EMAPE de l'or à l'échelle régionale, nationale et internationale, notamment :
 - les engagements internationaux sur les résidus ;
 - la gouvernance régionale des résidus en Afrique, en Asie et en Amérique latine ;
 - la gouvernance nationale de l'EMAPE de l'or, de la gestion et de l'élimination des résidus dans 15 pays différents ;
 - les droits et les responsabilités entourant les droits fonciers, ainsi que la question de la propriété des résidus et le système d'autorisation de permis de traitement et d'exploitation des résidus miniers.
- L'interface de l'EMAPE de l'or et de l'exploitation minière à grande échelle (EMGE) telle qu'elle se rapporte à la gestion des résidus, les connaissances et meilleures pratiques de l'industrie, et la relation entre l'EMAPE et l'EMGE.
- Les approches de formalisation du secteur et leur alignement avec les Objectifs de développement durable (ODD).
- Le rôle des évaluations environnementales stratégiques pour une mise en œuvre effective des évaluations des impacts sociaux et environnementaux (EIES) liés à la gestion et de la réexploitation des résidus de l'EMAPE de l'or.

La recherche a inclus une revue détaillée de la littérature portant sur les meilleures pratiques en matière de gestion et de réexploitation des résidus; un examen des données publiques disponibles sur les résidus de l'EMAPE de l'or ; des entrevues, des sondages et des demandes de renseignements auprès de représentants d'organismes environnementaux ou d'exploitation minière de pays sélectionnés ; des consultations avec des spécialistes de l'EMAPE de l'or et des experts de l'industrie minière. La partie qui suit présente les principaux constats et les recommandations issus de la recherche.

Production de résidus

Les exploitants de l'EMAPE de l'or utilisent des produits chimiques comme le mercure et le cyanure sans discernement pour transformer le minerai ou retraiter les résidus, et ce, sans prendre les précautions et les mesures de sécurité requises. En plus des risques pour la santé et la sécurité des exploitants, l'utilisation dangereuse de mercure et la lixiviation au cyanure ont une incidence néfaste sur l'environnement et sur la santé des communautés minières locales. Les constats de la recherche appuient les recommandations suivantes :

- Des campagnes de sensibilisation sur l'utilisation sûre de produits chimiques et de techniques sans mercure devraient être menées auprès des exploitants et transformateurs de l'EMAPE de l'or.
- Les institutions financières devraient proposer des options de financement qui permettraient d'améliorer la santé et la sécurité au travail dans le secteur de l'EMAPE.
- Des dispositions devraient être en place pour que les produits chimiques comme le cyanure et le mercure ne puissent être achetés que du gouvernement ou de vendeurs approuvés par le gouvernement.



Gestion des résidus

Les exploitants de l'EMAPE de l'or réalisent souvent des activités de gestion des résidus de manière inadéquate parce qu'ils manquent de savoir-faire et de capacité. Croyant que les résidus n'ont aucune valeur significative, ils s'en débarrassent le plus facilement possible, c'est-à-dire habituellement en les rejetant dans l'environnement naturel. Ils créent ainsi des bassins de résidus miniers sans avoir mis en place des mesures de confinement de base ou de stabilisation appropriées. Ces bassins sont souvent remplis de résidus provenant de différents sites où les méthodes de traitement et les produits chimiques utilisés ne sont pas les mêmes. Aussi, les exploitants de l'EMAPE ne mènent généralement pas, ou ne sont pas capables de mener des activités d'assainissement ou de réhabilitation, et ils abandonnent le site et les bassins de résidus une fois les activités minières terminées. Les constats de la recherche appuient les recommandations suivantes :

- Des dispositions législatives et des processus d'autorisation doivent être créés afin que les exploitants de l'EMAPE soient tenus de présenter des plans détaillés de gestion des résidus miniers.
- Des campagnes de sensibilisation sur la saine gestion des résidus et sur les risques d'une mauvaise gestion doivent être menées auprès des exploitants et des transformateurs de l'EMAPE de l'or, et des communautés locales.
- Un fonds d'assainissement et de réhabilitation devrait être créé afin que le ministère responsable puisse procéder à la fermeture des sites miniers si les exploitants de l'EMAPE de l'or ne sont pas en mesure de le faire eux-mêmes.
- Des partenariats avec l'EMGE pourraient être explorés dans le cadre de modèles de coexistence en vue d'assainir les sites de l'EMAPE.

Réexploitation des résidus

Les résidus de l'EMAPE de l'or sont normalement retraités pour en extraire une valeur économique additionnelle. La recherche montre que la lixiviation au cyanure est la méthode la plus courante pour récupérer l'or dans les résidus. Toutefois, vu l'utilisation répandue du mercure dans l'EMAPE de l'or et le mélange de résidus dans les centres de traitement ainsi que dans les bassins et dépotoirs de résidus miniers, on se sert souvent de la cyanuration est souvent appliquée aux résidus contenant du mercure, ce qui est considéré comme une des « pires pratiques » selon la Convention de Minamata. Les constats de la recherche appuient les recommandations suivantes :

- Des campagnes de sensibilisation doivent être menées auprès des exploitants et des transformateurs de l'EMAPE de l'or sur le mélange de résidus contenant du mercure avec ceux qui n'en contiennent pas, et sur les risques qui découlent de l'utilisation de cyanure pour les résidus chargés mercure
- La recherche, l'élaboration et la mise à l'essai de technologies sans mercure devraient être encouragées dans le secteur de l'EMAPE de l'or.
- Les centres de traitement devraient rendre des technologies sans mercure accessibles afin que les exploitants de l'EMAPE de l'or puissent limiter l'utilisation du mercure.
- Les transformateurs doivent être tenus de procéder à l'élimination du mercure avant la cyanuration.



Récupération, gestion et élimination du mercure

Les caractéristiques des résidus de l'EMAPE de l'or contenant du mercure varient beaucoup, ce qui vient compliquer l'élimination du mercure, puisqu'il n'existe pas de solution unique pouvant convenir à tous les scénarios. Par conséquent, la méthode choisie dépendra de facteurs techniques et économiques qui pourraient convenir à la situation socio-économique de la communauté locale. Voici certaines méthodes actuelles pour éliminer le mercure des résidus de l'EMAPE de l'or : l'absorption, la vaporisation ou la gravimétrie. Cependant, aucune n'est universelle (PNUE, 2021b). Les facteurs qui influencent le choix d'une méthode incluent la concentration de mercure, les limites techniques, les considérations économiques et l'expertise nécessaire. La manipulation, le traitement et l'entreposage adéquats du mercure récupéré sont indispensables à la sécurité des travailleurs et à la protection de l'environnement. Des organisations comme Pure Earth et l'Artisanal Gold Council ont publié des lignes directrices à cet effet. Le conditionnement doit empêcher l'évaporation et résister aux réactions chimiques, tandis que le transport exige le respect d'une réglementation stricte, un étiquetage approprié et des plans d'urgence. La sécurité des travailleurs dépend de l'utilisation d'équipements de protection individuelle adéquat et du respect des protocoles établis. La collaboration et le respect des lignes directrices sont au cœur d'une gestion sûre et durable des déchets de mercure dans le secteur de l'EMAPE de l'or.

L'EMAPE de l'or et les minerais critiques

Les résidus de l'EMAPE de l'or sont une source potentielle de minerais critiques, ce qui peut influencer leur gestion. Les constats de la recherche appuient les recommandations suivantes :

- Les résidus devraient être cartographiés et examinés afin de cerner le potentiel pour une deuxième extraction.
- Les exploitants de l'EMAPE de l'or doivent avoir accès à de la formation et à de l'information, et avoir la possibilité de développer leurs compétences pour être en mesure d'extraire des matières précieuses des résidus d'or.

Cadres de gouvernance internationaux

La production et le traitement des résidus miniers sont un sujet d'importance mondiale, car ils peuvent avoir de nombreux impacts négatifs sur la santé, la société et l'environnement. La gestion des résidus de l'EMAPE n'a cependant pas été une priorité pour la communauté internationale. En effet, la gouvernance à cet égard se limite à deux documents d'orientation axés sur les produits chimiques. Les constats de la recherche appuient une recommandation clé :

- Une norme internationale relative à la gestion des résidus propres à l'EMAPE y compris de l'EMAPE de l'or devrait être créée pour une saine gestion de ces résidus. Elle devrait par la suite être mise en œuvre par le biais de programmes et d'interventions de sensibilisation.
 - Les principales parties prenantes incluent les gouvernements, les organisations multilatérales, les partenaires de développement et les organisations non gouvernementales.



Cadres de gouvernance régionaux

La plupart des régions ne possèdent aucun cadre propre à l'EMAPE, et encore moins à la gestion des résidus. Les conventions et les protocoles régionaux sont importants, car ils permettent de synthétiser des cadres nationaux dans une norme acceptée sur le plan régional. Les constats de la recherche appuient les recommandations suivantes :

- Il est urgent d'élaborer des cadres régionaux détaillés pour l'EMAPE, en mettant un accent particulier sur la gestion des résidus, afin de normaliser la réglementation, d'encourager la coopération et d'améliorer la gouvernance de l'EMAPE dans les États membres.
- Il faut aider les organisations régionales à développer la capacité des États membres afin qu'ils puissent mettre en place et faire appliquer ces cadres régionaux. Cela inclut de la formation, une assistance technique et le partage des meilleures pratiques.
- Il faut encourager l'échange de savoir entre les régions qui ont réussi à mettre en place des cadres relatifs à l'EMAPE et à la gestion des résidus. Ce partage de savoir pourra accélérer l'élaboration et l'adoption de normes régionales efficaces.

Cadres nationaux relatifs à l'EMAPE de l'or

La plupart des cadres nationaux couvrent la gestion des résidus en vertu du code d'exploitation minière ou de la réglementation environnementale en vigueur. Toutefois, la majorité des pays ne possèdent pas de dispositions propres à la gestion des déchets miniers ou à la gestion des résidus de l'EMAPE, ce qui a suscité de la confusion parmi les exploitants de l'EMAPE quant à leurs devoirs et obligations. Les constats de la recherche appuient les recommandations suivantes :

- Des cadres légaux comprenant des dispositions précises pour la gestion des déchets miniers ou des résidus de l'EMAPE doivent être créés, et ces dispositions doivent souligner les devoirs et les obligations des exploitants de l'EMAPE.
- Des services de soutien doivent être fournis pour former et renforcer la capacité des exploitants de l'EMAPE ou des ministères qui s'adonnent à des activités de gestion des résidus.

Bien que les cadres nationaux incluent une législation qui entoure la gestion des résidus, la plupart des pays n'ont pas adopté de dispositions précises pour la gestion des résidus de l'EMAPE. De plus, les mécanismes d'application sont limités, ce qui a entraîné des conséquences négatives répandues en raison d'une mauvaise gestion des résidus. Enfin, on observe un manque général de connaissance par rapport à l'existence des lois et des politiques qui se rapportent à la gestion des résidus de l'EMAPE. Les constats de la recherche appuient les recommandations suivantes :

- Il est en général nécessaire de renforcer la surveillance et l'application dans le secteur de l'EMAPE, et ce, dans le but de limiter les conséquences négatives de ce type d'exploitation et de favoriser les meilleures pratiques au sein du secteur.
- Les parties prenantes gouvernementales doivent recevoir une formation, ainsi que de l'information à jour au sujet de la législation qui entoure l'EMAPE.



Un soutien institutionnel est crucial pour améliorer la gestion des résidus par les exploitants de l'EMAPE de l'or, ceux-ci étant restreints par des capacités et des ressources financières limitées. Les constats de la recherche appuient une recommandation clé :

- Des institutions centralisées doivent être mises sur pied pour appuyer la saine gestion des résidus miniers, par exemple des usines de traitement, des sites d'élimination et des centres d'achat.

La plupart des cadres nationaux ne soutiennent pas explicitement le retraitement des résidus par le biais de licences et de programmes d'aide. C'est là une opportunité manquée, puisque les gouvernements pourraient ainsi collecter des taxes additionnelles sur la vente des résidus. L'octroi de licences permettrait également aux gouvernements de mieux surveiller le secteur, en plus d'améliorer l'application et les pratiques vertueuses. Les constats de la recherche appuient une recommandation clé :

- Les gouvernements devraient créer des dispositions légales afin de soutenir le retraitement des résidus, notamment des licences de traitement distinctes des principales licences d'exploitation, une législation qui permettrait la vente des résidus et un régime fiscal qui pourrait s'appliquer à ce type de vente.

Les Plans d'action nationaux (PAN) de la Convention de Minamata relatifs à l'EMAPE de l'or devraient être incorporés intégralement dans les cadres nationaux qui touchent le secteur. Les constats de la recherche appuient les recommandations suivantes :

- Reconnaître les PAN de la Convention et les aligner aux stratégies nationales en place pourra améliorer l'efficacité des efforts visant à réduire l'utilisation de mercure, favoriser la durabilité environnementale et encourager des pratiques plus sûres et responsables dans le secteur de l'EMAPE de l'or.
- La coordination et la coopération entre les organismes gouvernementaux, les organisations internationales et les parties prenantes locales devraient être encouragées pour garantir l'intégration réussie des PAN de la Convention de Minamata dans le cadre de gouvernance plus vaste de l'EMAPE de l'or.

Nature non officielle de l'EMAPE

L'absence de formalisation vient nuire à la saine gestion des résidus. La législation et d'autres cadres de gestion des résidus ne peuvent s'appliquer qu'aux exploitants formels. Les constats de la recherche appuient les recommandations suivantes :

- Les gouvernements et autres parties prenantes doivent appuyer et faire avancer la formalisation du secteur de l'EMAPE afin d'améliorer la gestion des résidus. Cet appui doit être conçu pour aider les groupes les plus marginalisés à surmonter les obstacles auxquels ils sont confrontés au moment d'accéder à des ressources et des services.
- Des processus simplifiés, un soutien institutionnel, le renforcement des capacités, le partage d'information, la création de zones d'EMAPE et la création d'une législation favorable pourraient faire avancer l'officialisation de l'EMAPE.



Interface EMGE-EMAPE de l'or

Des activités d'EMGE et d'EMAPE de l'or se déroulent souvent dans les mêmes régions, ce qui occasionne bien souvent des conflits mais offre une occasion de collaboration et de coopération entre les deux secteurs. Les constats de la recherche appuient une recommandation clé :

- Les organisations d'EMGE devraient être encouragées à collaborer avec les exploitants de l'EMAPE de l'or par le biais du transfert de compétences, du transfert de technologies et d'accords de répartition, ce qui pourrait améliorer la production et la gestion des résidus de l'EMAPE de l'or.

Les exploitants miniers industriels doivent rendre des comptes en vertu de plusieurs normes, documents d'orientation et interventions. Il est possible de tirer diverses leçons de cet ensemble de connaissances pour la gestion des résidus de l'EMAPE de l'or. Les constats de la recherche appuient une recommandation clé :

- Les cadres de gestion de résidus du secteur de l'EMAPE peuvent s'inspirer des meilleures pratiques dans la documentation d'orientation actuelle sur l'EMGE.

La gestion des résidus de l'EMAPE de l'or et le genre

Les femmes sont des participantes actives le long de la chaîne de valeur des résidus de l'EMAPE de l'or. Toutefois, les préoccupations de genre n'ont pas été généralisées dans les approches de gestion des résidus. Les constats de la recherche appuient les recommandations suivantes :

- Les cadres régionaux et nationaux, ainsi que les interventions relatives à la chaîne d'approvisionnement devraient reconnaître le rôle des femmes et inclure des composantes de genre en vue de soutenir la participation sûre et sans danger de celles-ci.
- Des programmes ciblés pour soutenir les femmes dans le secteur de l'EMAPE devraient être conçus, en tenant bien compte des occasions et des difficultés socio-culturelles qui touchent les femmes dans ce secteur. Ces programmes pourraient inclure :
 - Une formation et un renforcement des capacités sensibles au genre : Il s'agit de créer des programmes de formation personnalisés en fonction des besoins et des préférences des femmes dans le secteur de l'EMAPE de l'or. Ces programmes devraient couvrir plusieurs aspects du traitement, y compris les techniques sécuritaires et efficaces, l'opération de l'équipement, les mesures de santé et sécurité, et la gestion environnementale. Il est essentiel de s'assurer que le matériel et les méthodes de formation sont sensibles sur le plan culturel, et accessibles aux femmes possédant différents niveaux d'expérience et d'éducation.
 - La promotion du leadership des femmes : Il s'agit d'encourager et d'aider les femmes à assumer des rôles de leadership au sein de groupes ou de coopératives du secteur de l'EMAPE de l'or. Cela peut se faire en proposant une formation sur le leadership et les compétences de gestion, en facilitant les



occasions de réseautage ou en créant des programmes de mentorat dans le cadre desquels des femmes d'expérience guideront celles qui font leurs premiers pas dans le secteur.

- L'accès à du financement et à des ressources : Il s'agit d'établir des mécanismes qui aideront les femmes à avoir accès à l'équipement et au financement nécessaires. Cela pourrait vouloir dire établir des programmes de microfinance, offrir des subventions ou des prêts à faible taux d'intérêt, ou créer des groupes coopératifs d'épargne ou de crédit destinés aux femmes. Les femmes devront être au courant de ces possibilités et être en mesure de naviguer le processus de demande.
- Des services de garde d'enfants : Il s'agit de reconnaître que de nombreuses femmes dans le secteur de l'EMAPE de l'or ont des responsabilités familiales. Il faut concevoir des installations de garde d'enfants ou des systèmes de soutien qui leur permettront de participer aux activités de traitement sans compromettre leur capacité à prendre soin de leur famille.
- De la sensibilisation : Il s'agit de sensibiliser le personnel, l'équipe de formation et les leaders communautaires par rapport aux normes et croyances culturelles pouvant avoir une incidence sur la participation des femmes dans le secteur de l'EMAPE de l'or. Un environnement inclusif et favorable qui respecte le rôle des femmes à la maison et au travail doit être créé.
- Un soutien en matière de politiques : Il s'agit de plaider en faveur de politiques et de règlements qui favorisent l'égalité des genres et protègent les droits des femmes dans l'EMAPE de l'or. Il faut prendre part à des dialogues avec les autorités pertinentes pour s'assurer que la voix des femmes est prise en compte dans le processus décisionnel.

Conclusion

La gestion et le retraitement des résidus de l'EMAPE de l'or n'ont pas encore suscité un intérêt significatif de la part des gouvernements, en grande partie à cause de la nature informelle du secteur. À cela viennent s'ajouter des contraintes en matière de ressources et un accès limité à des méthodes de traitement durables et abordables.

Toutefois, la présente recherche, avec ses constats détaillés et ses recommandations éclairantes, souhaite servir de catalyseur pour amener les gouvernements à créer un environnement propice à l'adoption de pratiques responsables pour la gestion et le retraitement des résidus de l'EMAPE de l'or. Formaliser le secteur et mettre en place des politiques environnementales publiques rigoureuses constituent des étapes indispensables pour garantir la gestion durable des résidus de l'EMAPE de l'or.

Cette recherche se veut une première étape qui pose les fondements pour des études et des travaux collaboratifs futurs qui aideront à mieux comprendre les résidus de l'EMAPE de l'or, leur gestion et les opportunités de réexploitation.



IGF

INTERGOVERNMENTAL FORUM
on Mining, Minerals, Metals and
Sustainable Development